



RENTÉE SCOLAIRE 2019-2020

Feuille de renseignements ci-jointe à renvoyer complétée RECTO/VERSO impérativement pour vendredi prochain 6/09/19 au plus tard.

Chers Parents,

Voici quelques informations utiles en ce début d'année :

- * **Horaires de classe :** **Matin..... 9h00 à 12h00.**
 Après-midi....13h30 à 16h30.
- * **Calendrier scolaire :** pas de changement par rapport à celui que vous avez reçu en juillet.
- * **Participation des familles (rappel du règlement financier):**

Attention : les familles qui n'ont pas remis le bordereau signé avec les options choisies (page 5 du règlement financier) et qui était à déposer à l'école pour le 28 juin **sont priées de le renvoyer au plus tard pour ce vendredi 6/09 (si vous ne l'avez plus, demandez-le à l'école).**

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Tarif de base (en €/mois)	24,00 €	42,00 €	54,00 €
Tarif de solidarité (en €/mois)	32,00 €	56,00 €	72,00 €

Comme prévu sur le règlement financier, il ne sera établi qu'une seule facture annuelle. Elle sera envoyée à la fin du mois de septembre. La facture peut se régler :

- **par prélèvements mensuels :** autour du 5 de chaque mois sur 10 mois, d'octobre à juillet.
- Si vous avez choisi ce mode de règlement pour la première fois cette année ou que vous avez changé de numéro de compte, l'imprimé (mandat de prélèvement SEPA) qui vous est joint est à remettre à l'école accompagné d'un relevé d'identité bancaire. S'il n'y a pas de changement, vous n'avez rien à renvoyer.
- **par chèque global pour l'année** à l'ordre de « OGEC Sainte Marie » au plus tard le 10 octobre et encaissé le 10 novembre.
- **par 3 chèques remis le 10 octobre** (paiement en 3 fois) qui seront encaissés les 10 novembre, 15 février et 15 mai de l'année scolaire concernée.

* **La garderie** est toujours assurée à l'école maternelle **à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30 le soir (Merci de respecter ces horaires)**.. Attention cette année, elle sera assurée dans la classe de Fanny et Isabelle (entrée directement par le portail qui sera ouvert à partir de 7h30).

Tarifs: **au mois :** 10 € pour 1 enfant – 15 € pour 2 enfants – 20 € pour 3 enfants
 occasionnelle : 2€ pour 1 enfant - 3€ pour 2 enfants - 4€ pour 3 enfants.

Selon le choix que vous avez effectué sur le bordereau du règlement financier, la facture sera imputée sur la facture annuelle (forfait mensuel) ou vous sera adressée mensuellement pour une garderie occasionnelle.

* **L'étude surveillée** gratuite débutera dès lundi prochain 9 septembre de 16h45 à 17h15 tous les jours en primaire.

* **L'aide personnalisée :** comme l'année passée, elle pourra vous être proposée pour votre enfant.

* **Cantine municipale :** La cantine se trouve côté primaire.

Une fiche tarif est jointe à cet envoi : selon le cas, pensez à renvoyer les documents demandés en Mairie ou en les scannant sur le portail famille avant le 19/09/19.

Les enfants qui ne mangent pas tous les jours à la cantine devront rapporter **pour le jeudi** la fiche d'inscription de la semaine suivante.

Les repas sont comptabilisés par Pantxika (tous les jours sur le site informatique de la mairie) et elle en donne le nombre à la Mairie en fin de mois. Vous recevez dans la première semaine du mois suivant une



facture de la Mairie par l'intermédiaire de votre enfant (cahier de texte ou cahier de liaison) ou par mail et prélèvement si vous optez pour cette possibilité.

***Assurance** : Afin d'être sûre de la protection des élèves, l'école a choisi de souscrire une assurance globale « individuelle accident » auprès de "Mutuelle Saint-Christophe Assurances". Celle-ci est comprise dans le montant de la contribution. L'établissement se charge de déclarer à l'assurance tous les accidents qui surviennent dans le temps de la scolarité des élèves.

Bien adaptée aux problèmes spécifiques des écoles privées, cette assurance couvre les dommages **subis par votre enfant en tout temps et en tout lieu** (en dehors de certaines activités très spécifiques). Elle ne comprend toutefois pas la responsabilité civile, en général incluse dans votre contrat multirisque habitation (voir les garanties offertes par la mutuelle Saint-Christophe sur le dépliant joint).

Attention ! Pour répondre aux obligations légales, la Mutuelle Saint-Christophe ne délivre plus de notice papier et a mis en place une gestion dématérialisée de l'assurance élève.

Chaque parent est invité à se connecter sur :

www.saint-christophe-assurances.fr / Espace Parents / rubrique : Informations pratiques

pour consulter la notice d'information et formaliser son accord.

Après acceptation, il est possible d'obtenir une attestation en retour.

L'école ne délivrera plus d'attestation d'assurance.

***Sieste** : Les Petites sections qui mangent à la cantine seront couchés avant 13h. **Ceux qui mangent à la maison seront couchés à 13h30**. Merci de fournir 1 drap housse (140x60) et un plaid ou petite couverture marqués au nom de l'enfant.

***Poux** : Les parents sont priés de vérifier régulièrement la tête de leurs enfants et de les traiter si nécessaire. Si une demande de traitement est faite par l'école, merci de vous y conformer en respectant les dates, cela garantira l'efficacité collective du traitement.

***Sécurité** :

En primaire : **L'entrée et la sortie des élèves s'effectue au portail de l'école sécurisé**, au fond de la cour. Les parents venant chercher leurs enfants les attendront à cet endroit. **Le portillon sera ouvert et la surveillance assurée le matin à partir de 8h45: les élèves qui arrivent avant doivent aller à l'école maternelle (Pantxika les accompagne du côté primaire à 8h45). Pour des questions de sécurité, celui-ci sera condamné après 9h. Vous devrez sonner à l'interphone. Le stationnement des voitures se fera obligatoirement sur le parking à côté du cimetière, face au portail de sortie et en aucun cas sur la rue. Les jours de pluie les parents viendront chercher les enfants sous le préau.**

En maternelle: Les enfants sont déposés et récupérés au portillon. Pour des raisons de sécurité, celui-ci sera condamné après 9h10. Les retardataires se présenteront sur le côté par la classe de Josiane.

Comme en primaire, les parents sont priés de se garer afin d'éviter les encombrements et de sécuriser la zone.

La place du bus de ramassage doit rester libre le matin et le soir !!!

Sortie de midi : Tout enfant de maternelle non récupéré à 12h15 sera conduit côté primaire où il sera récupéré par ses parents.

***Absences** : Les parents doivent **impérativement prévenir** le jour même l'enseignant de toute absence de leur enfant et **porter un certificat médical** en cas d'absence prolongée. Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les heures de classe.

***Télévision et écrans** : Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent tôt. Les soirées télé et les heures devant écran les veilles de jour de classe sont à proscrire. Dans tous les cas, ne soyez pas passifs, sélectionnez des programmes (ou les jeux) adaptés à l'âge de votre enfant.

***Pratique** : Assurez-vous que votre enfant ait bien tous les jours **un mouchoir** dans sa poche et un chapeau ou casquette par beau temps. Portez de temps en temps une boîte de mouchoirs en papier...



Toutes les affaires (même les fournitures scolaires) des enfants doivent être marquées à leur nom.

Les vêtements "abandonnés" à l'école : les vêtements non marqués qui ne seront pas récupérés à temps seront envoyés à Emmaüs ou au Secours Catholique à la fin de chaque période ! Il suffit d'écrire les initiales de l'enfant sur l'étiquette...

Pour les enfants de maternelle :

- Pensez à mettre un change en cas d'incident.
- Pensez aussi au "petit goûter" (fruits, compote, pain), qui comblera le petit creux du matin (pas de goûter l'après-midi) mais pas de biscuits .
- Un tablier ou vieille chemise sont nécessaires pour la peinture.

*Rappel règlement intérieur : les différents jeux (cartes ou vignettes à échanger), chewing-gums et sucettes, portables (!), de même que tous les objets dangereux (cutters, couteaux...) sont interdits ! Je vous invite à consulter le règlement intérieur dans sa version complète (et bien d'autres choses) sur le site <https://ecoleascain.fr/>

* Si vous pouvez récupérer des feuilles de papier sur votre lieu de travail, merci de penser à nous ! Les enfants dessinent beaucoup et nous n'en avons jamais trop !

*** Pour terminer, 2 rendez-vous :**

- la réunion d'information de rentrée à l'issue de laquelle auront lieu certaines réunions de classe aura lieu le vendredi 13 septembre à 17h.

Réunions de rentrée : générale 13/09/19	
PS/MS/GS Mono	Vendredi 20 Septembre
Primaire	Vendredi 13 Septembre
PS/MS/GS Immersion	Mardi 17 Septembre

- l'invitation à l'Assemblée Générale des Parents d'élèves que vous recevrez dans les prochains jours. Ce sera l'occasion pour certains d'entre vous de faire connaissance, de vous informer sur le fonctionnement de notre école ainsi que sur le rôle essentiel de cette association au sein de notre communauté éducative. A l'issue de cette réunion, un nouveau Conseil d'Administration ainsi que le nouveau bureau seront élus. Il est donc important que chaque famille soit représentée à cette réunion.

Je compte sur vous.

Bonne route ensemble pour cette nouvelle année !

Le Directeur : Bernard HOURCADE.

Veillez compléter et signer cet accusé de réception et le renvoyer avec la fiche de renseignements ainsi que les autres documents à renvoyer si c'est le cas (bordereau financier complété, mandat SEPA, RIB) pour **vendredi 6 septembre 2019. Merci.**

ACCUSE DE RECEPTION

Je soussigné(e) M. Mme :.....

reconnais avoir pris connaissance de la note de rentrée 2019 de l'école "Ste-Marie" d'Ascain ainsi que de la notice d'assurance scolaire.

A, le

Signature: